

SAGE

Aisne Vesle Suiippe

Tableau de bord

Bilan 2014



s.i.a.ba.ve



Préambule

Le SAGE Aisne Vesle Suippe est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté interpréfectoral le 16 décembre 2013. Il comprend une série de 83 dispositions, qui peuvent aller de la simple recommandation à la demande de mise en compatibilité, et 5 règles.

Pour assister la CLE dans le pilotage du SAGE, un tableau de bord est établi chaque année. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

Il a été décidé d'établir chaque année un tableau de bord reprenant quelques indicateurs significatifs et faciles à calculer et d'indiquer les actions phare contribuant à la mise en œuvre de chaque disposition. Les informations présentées sont celles mises à la disposition de la cellule d'animation et peuvent être incomplètes. Nous remercions les structures qui ont communiqué des données permettant de rédiger ce tableau de bord.

Sommaire par objectifs

Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage	2
Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles	2
Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable	2
Préservation et restauration	2
de la qualité des milieux aquatiques et humides.....	2
Inondations et ruissellement.....	2
Gouvernance	2
Règlement	2

Mot du Président

Le travail de concertation lancée depuis 2004 a abouti fin 2013 avec l'approbation du SAGE qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau de notre territoire. Vous trouverez ci-après l'avancement à l'issue de la 2^{ème} année de mise en œuvre.

Cette première année de mise en œuvre a permis de faire émerger quelques actions phare comme l'étude sur la cause des assecs de la Miette (AESN-BRGM). Le contrat global d'actions pour l'eau « Aisne et Vesle axonaise » visant à décliner les actions du SAGE a été signé en 2014. D'autre part il convient de mentionner la pérennisation des actions lancées avant l'approbation du SAGE. Je pense notamment à l'animation sur les aires d'alimentation de captage. Les collectivités qui s'engagent dans la réduction des produits phytosanitaires sont essentiellement situées sur les aires d'alimentation de captage, belle preuve de l'intérêt de l'animation.

Il reste un long chemin à parcourir pour l'atteinte des objectifs du SAGE. La Commission Locale de l'Eau et les acteurs du territoire vont travailler dans ce sens dans les années à venir. Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau point d'avancement.

Francis BLIN

Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage



Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

Enjeu : Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

Objectif : Satisfaire les besoins des usagers en maintenant le bon état quantitatif des eaux souterraines demandé par la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau)

Les trois masses d'eau souterraines du SAGE sont en bon état quantitatif. On peut toutefois observer localement des problèmes d'alimentation sur certains captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP) en période de basses eaux.

d1 : Encourager les économies d'eau par des campagnes de sensibilisation



- Sensibilisation des particuliers

Au moins 14 structures compétentes ont communiqué sur les économies d'eau. On mentionnera le cas de Reims Métropole qui a lancé en 2014 la conception d'une plaquette à destination des consommateurs. Cette plaquette (en annexe 1) est distribuée dans les points d'accueil de l'agglomération, les mairies, les CCAS En parallèle, plusieurs pages du site de l'eau sont dédiées aux économies (extraits en annexe 2) : <http://eau.reimsmetropole.fr/les-bons-gestes-en-matiere-de-rejet-et-d-economie-d-eau.html>
<http://eau.reimsmetropole.fr/Step-by-Step.html>

- Sensibilisation des irrigants

A notre connaissance, aucune action n'a été menée auprès des irrigants du territoire du SAGE.

- Sensibilisation des industriels

Lors des diagnostics eau qu'elle réalise auprès des entreprises, la CCI de l'Aisne aborde la consommation. 4 industriels du territoire ont bénéficié d'un diagnostic en 2014.

d2 : Responsabiliser les usagers par la facturation des consommations réelles

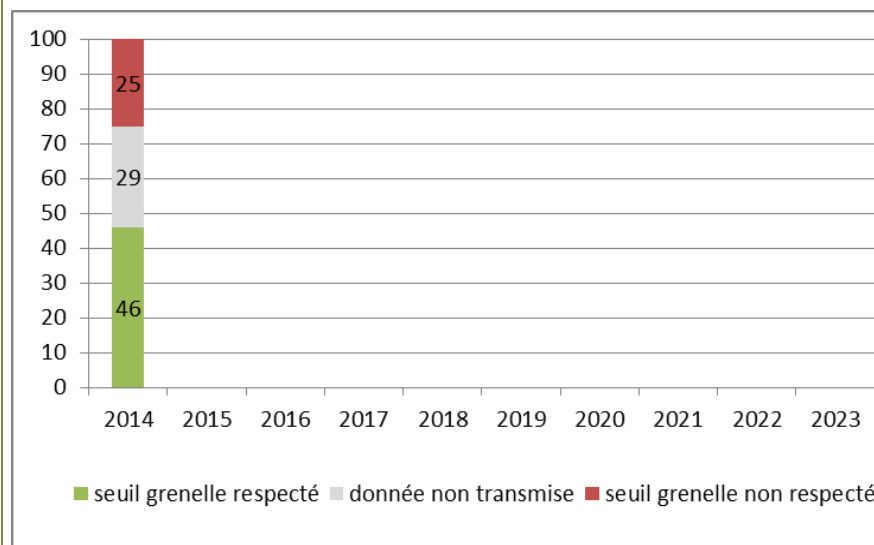


Hormis dans l'agglomération rémoise, il y a peu de compteurs collectifs. Reims Métropole a lancé une opération de remplacement de ces compteurs collectifs par des compteurs individuels. En 2014, 1 420 logements ont été individualisés.

d3 : Améliorer les rendements des réseaux d'eau en réduisant les pertes



Indicateur : % de structures compétentes en AEP respectant les valeurs seuils demandées par le Grenelle (85% ou 65% +1/5 ILC*)



*ILC : Indice linéaire de consommation = V moyen journalier consommé et vendu en m^3 / linéaire de réseaux hors branchements en km

Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

d4 : Mettre en place une gestion volumétrique des prélèvements pour l'irrigation



Les organismes uniques demandés par la disposition n'ont pour l'instant pas été mis en place.

d5 : Optimiser les consommations en eau pour l'irrigation



Pas d'information.

Objectif : Assurer la vie dans les cours d'eau

Les cours d'eau crayeux, dont le débit est fortement influencé par le niveau de la nappe, sont sujets à des assecs fréquents en période d'étiage.

L'Aisne et la Suipe voient leur débit fortement diminuer en aval de zones de prélèvements importants : en aval de la prise d'eau dans l'Aisne pour alimenter le canal et la centrale hydroélectrique de Bourg-et-Comin et en aval du pôle de compétitivité (prélèvements en nappe) et du champ captant de l'agglomération rémoise sur la Suipe.

d6 : Compléter le réseau de mesures des ressources souterraines et superficielles



- Eaux superficielles

La station limnimétrique demandée dans le SAGE n'a pas été installée sur la Miette. Néanmoins, une campagne de jaugeage a été effectuée par la DREAL Picardie dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydrologique-hydrogéologique du bassin versant de la Miette.

- Eaux souterraines

La synthèse des piézomètres n'a pas été faite.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d7 : Effectuer un suivi de l'étendue des assecs au niveau des stations ONDE (Observatoire National des Débits d'Etiage)



L'ONEMA n'a pas intégré le suivi de l'étendue des assecs à son protocole de suivi, trop chronophage et difficile à mettre en œuvre.

d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau



La synthèse des prélèvements par sous-bassin n'a pas été réalisée.

Les prélèvements sous-jacents aux zones humides ont été recensés (22 captages d'eau potable et 4 forages d'irrigation). Il convient à présent de définir si des actions doivent être envisagées au niveau de ces points de prélèvement.

d9 : Réaliser une étude sur les causes des assecs de la Miette



Cette étude a été lancée en 2014. Elle est menée par le BRGM et financée par l'Agence de l'Eau. Les résultats sont attendus en 2015.

d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie



La commission prévue dans le SAGE n'a pas encore été créée.

d11 : Respecter les débits minimums biologiques ou débits réservés



Un contrôle a été effectué sur l'ouvrage de Berry-au-Bac par la DRIEE. Le débit réservé était respecté.

Aucun débit minimum biologique n'a été fixé.

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles



Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

Enjeu : Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

Objectifs : Atteindre le bon état chimique des eaux souterraines demandé par la DCE et défini dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et atteindre le bon état chimique et écologique des eaux superficielles demandé par la DCE et défini dans le SDAGE

Les eaux souterraines du SAGE sont dégradées par l'ammonium, les nitrates et pesticides.

Les eaux superficielles du territoire du SAGE sont polluées par des substances d'origine industrielle (HAP, métaux, micropolluants...), agri / viticole (pesticides, nutriments, cuivre...) et domestique / urbaine (nutriments, HAP, pesticides).

d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières et des milieux aquatiques



L'Agence de l'eau a réalisé une campagne d'analyse sur l'intégralité des masses d'eau en 2012 (résultats en annexe 3).

d13 : Collecter les données relatives à la qualité des eaux souterraines



L'observatoire de la qualité demandé dans cette disposition n'a pas encore été créé.

d14 : Améliorer la connaissance des substances toxiques dangereuses et en identifier la source



Tous les polluants déclassants ont été identifiés dans le suivi RSDE en place. Il n'est donc pas nécessaire d'étendre le suivi.

d15 : Amélioration de la connaissance sur les substances émergentes



Les campagnes de mesure n'ont pas encore commencé.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d16 : Améliorer la connaissance sur les eaux pluviales urbaines et viticoles



Les rejets d'eaux pluviales n'ont pas encore été recensés.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d17 : Former les professionnels, élèves et apprentis de l'artisanat, de l'agriculture et de la viticulture aux bonnes pratiques



La cellule d'animation du SAGE n'a pas encore rencontré les équipes pédagogiques.

d18 : Réduire les pollutions diffuses en zone agricole en incitant à une agriculture économe en intrants



Sur l'AOC Champagne 5300 vigneronns reçoivent un message technique hebdomadaire durant la campagne végétative visant à diffuser les stratégies de protection du vignoble et les pratiques agronomiques conformes aux objectifs de la viticulture durable définies par le groupe de concertation technique. 3 500 exemplaires du guide pratique de viticulture durable ont été distribués.

L'indice QSA (quantités totales de produits phytosanitaires appliquées) est de 50 (avec pour référence 100 en 1996). L'IFT, indice de fréquence de traitement (nombre de doses homologuées/ha/an) est de 19,4 en 2014.

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

d19 : Assurer un épandage de proximité respectueux des ressources en eau ☹️

Les organismes départementaux centralisant les plans d'épandage ne sont que très rarement consultés en amont du dépôt de dossier d'autorisation ou de déclaration d'épandage de boues. Toutefois il n'y a pas de tension concernant la disponibilité des terres épandables.

d20: Etendre les bandes enherbées à tous les cours d'eau ☹️

La cartographie des cours d'eau soumis à l'implantation obligatoire d'une bande enherbée n'a pas été mise à jour.

d21 : Diminuer le risque de pollutions ponctuelles liées aux activités agri/viticoles ☹️

4 démonstrations collectives de matériel (pulvérisateurs fluo, poudreuses et effeuilleuses ont été réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Marne et le CIVC dans la Marne dont 1 sur le territoire du SAGE (Villers-Marmery). Sur l'AOC Champagne 52 animations ont été réalisés regroupant 435 participants et permettant le réglage de 293 pulvérisateurs.

d22 : Développer des aires de remplissage/lavage collectives ☹️

Actuellement il existe deux aires collectives sur le territoire du SAGE : Avaux, créée en 2008 (plaquette de présentation en annexe 4) et Rilly-la-Montagne, créée en 2013.

Aucune nouvelle aire n'a été créée depuis l'approbation du SAGE.

d23 : Améliorer la connaissance sur l'impact des réseaux de drainage et si nécessaire améliorer la qualité de leur rejet ☹️

Le projet test n'a pas encore été mis en place.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2020-2023

d24 : Limiter le risque d'application directe de produits phytosanitaires à tous les points d'eau connectés directement ou indirectement aux cours d'eau ☹️

Les arrêtés relatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires visant à étendre la zone de non traitement n'ont pas été révisés par les préfets.

d25 : Réduire l'utilisation de pesticides par les collectivités ☹️



En 2014, 3 nouvelles communes ont adhéré à la charte d'entretien des espaces publics. Cela porte à 15 communes du SAGE + le PNR de la Montagne de Reims le nombre de signataires des chartes (carte en annexe 5).

La charte a été présentée à toutes les communes des AAC de Couraux et Fléchambault et une réunion d'information a été faite pour les élus de l'AAC de Gueux.

La charte a été présentée au comité de pilotage des études AAC de l'Epine, Vadenay et Châlons et lors de la cérémonie de signature du contrat Suipe-Loivre.

En Champagne-Ardenne, 2 matinées de démonstration (1 dans les Ardennes et 1 dans la Marne) et 4 journées techniques (1 dans chaque département) en partenariat avec le comité régional du tourisme ont été organisées par la FREDON Champagne-Ardenne. 1 journée de démonstration a été organisée en Picardie (dans la Somme) par la FREDON Picardie.

d26 : Sensibiliser les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires



17 rendez-vous ont été organisés en 2014 pour sensibiliser les jardiniers amateurs. 16 d'entre eux ont été animés par l'URCPIE de Picardie en partenariat avec le SIABAVE et le dernier a été animé par le syndicat des eaux de la Garenne (51).



Un atelier sur le compost animé par l'URCPIE à Jumigny (02)

d27 : Améliorer les pratiques phytosanitaires des professionnels non agricoles



La FREDON Picardie a réalisé en 2014 un premier inventaire des gestions alternatives au désherbage chimique sur les infrastructures linéaires picardes. Les cellules d'animation captages de ReimsMétropole et du Syndicat des eaux de la Garenne (51) ont rencontré la SANEF, la SNCF et le Conseil Général de la Marne.

Le Conseil Général des Ardennes et la DIR Nord sont en zéro phyto. Pour le Conseil Général de l'Aisne, l'unité départementale de Laon est en zéro

phyto, celle de Soissons a traité l'équivalent de 8 ha. Pour le Conseil Général de la Marne, les traitements sont ponctuels et sont réalisés sur les zones où la sécurité des agents est engagée. La SANEF et la SNCF ont engagé une politique de réduction des produits phytosanitaires mais traitent encore. VNF entretient les berges des canaux mécaniquement.

Les gestionnaires de golf et les entrepreneurs du paysage n'ont pas été rencontrés.

d28 : Entretenir les bassins d'eaux pluviales



4 dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis du SAGE en 2014 étaient concernés par cette disposition. Ils étaient tous compatibles.

d29 : Poursuivre la mise aux normes des industries, des PME/PMI et TPE/TPI et favoriser les technologies propres



Conseil :

4 industriels axonais ont bénéficié d'un diagnostic dans lequel la gestion des produits et déchets dangereux, les eaux usées liées à l'activité et la pollution accidentelle sont abordées, réalisé par la CCIt de l'Aisne.

Dans la Marne (seul département vinicole du SAGE), 40 centres de pressurage se sont vus apporter un conseil individualisé portant sur la mise en place d'un dispositif d'épuration ou sur l'amélioration de l'existant. Sur l'AOC 92,6% des centres de pressurage sont équipés d'un dispositif d'épuration. Plus de 99% des effluents sont ainsi traités.

Animation :

Une réunion départementale sur les bonnes pratiques et technologies propres a été organisée au Nouvion-en-Thiérache par la CCI de l'Aisne. 15 personnes représentant 8 entreprises y ont participé.

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

d30 : Améliorer la collecte des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD)

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux de Champagne Ardenne n'a pas encore été mis à jour.

d31 : Faciliter l'accès des gestionnaires de stations d'épuration (STEP) à une assistance technique

Le forum d'échange sur l'assainissement collectif n'a pas été mis en place. Le niveau d'assistance technique des collectivités compétentes en assainissement collectif n'a pas évolué.

d32 : Réaliser un bilan annuel des rejets des stations d'épuration (domestiques, militaires et industrielles) par masse d'eau

Ce bilan n'a pas été réalisé.

d33 : Optimiser la collecte et le transport des eaux usées

La quasi-totalité des structures intercommunales compétentes en assainissement collectif et quelques communes réalisent des contrôles des branchements. Le niveau de service est variable (uniquement contrôle lors des ventes, contrôles dans le cadre d'une opération ponctuelle ou contrôles dans le cadre d'un programme général).

d34 : Etablir des autorisations de rejet pour les rejets non domestiques

Un peu plus de 25% des structures compétentes en assainissement collectif mettent en place des conventions de raccordement avec les industriels. Aucune structure ne conventionne avec les artisans.

d35 : Limiter les apports d'eaux usées au cours d'eau en période de pluie

Les déversoirs d'orage n'ont pas encore été recensés.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d36 : Poursuivre la mise aux normes des stations d'épuration

D'après le portail d'information sur l'assainissement communal, 5 stations d'épuration sont non-conformes en performances et 1 en équipement.

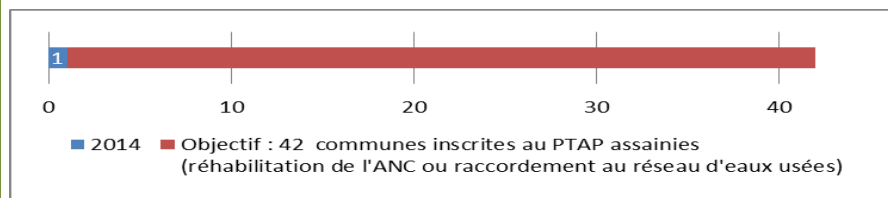
d37 : S'assurer de la mise en place et du fonctionnement efficace et opérationnel des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

100% des communes sont couvertes par un SPANC en 2014.

d38 : Traiter les points noirs de l'assainissement non collectif

L'identification des installations les plus impactantes a été réalisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (42 communes inscrites au PTAP).

La CC du Val de l'Aisne a finalisé l'opération groupée de réhabilitation d'Aizy-Jouy.



Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable



Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP)

Enjeu : Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Objectif : Préserver ou reconquérir la qualité des eaux brutes

d39 : Déterminer les périmètres de protection et respecter les servitudes et prescriptions relatives à ces derniers

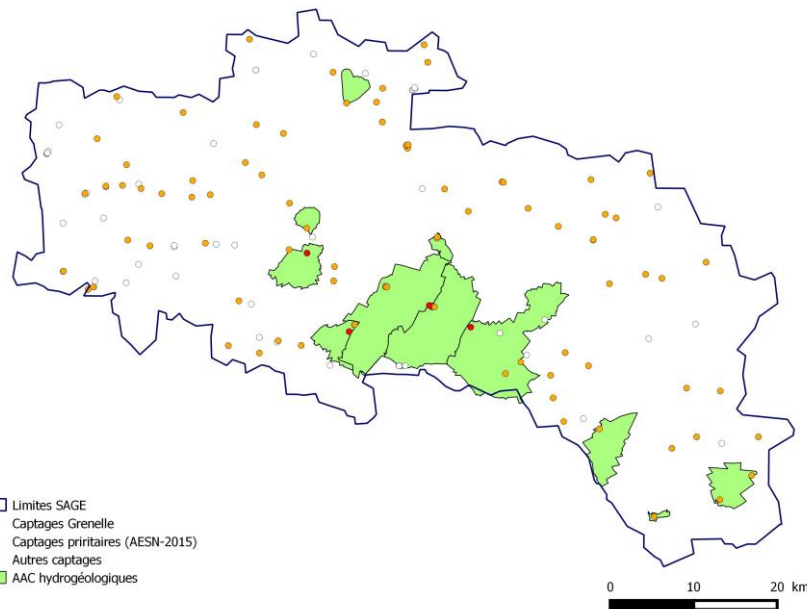


En 2014, 2 captages ont obtenu leur DUP. Un quart des captages du SAGE n'ont toujours pas leur DUP.

d40 : Délimiter les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires et élaborer les plans d'action



11 AAC hydrogéologiques sont délimitées sur le territoire du SAGE, dont l'intégralité des captages Grenelle.



d41 : Faire émerger une animation sur les captages prioritaires et centraliser les données



Les AAC de Gueux, Couraux, Fléchambault, Auménancourt disposent d'une animation. Une animation agricole est également en place sur l'AAC de Vadenay. Aucune animation supplémentaire n'a été mise en place en 2014.

d42 : Mettre en œuvre des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les aires d'alimentation de captage



La chambre d'agriculture de la Marne accompagne les agriculteurs et viticulteurs des AAC de Couraux, Fléchambault, Villers-aux-Nœuds (ces trois AAC sont regroupées sous l'appellation « Grand Couraux »), des AAC de Gueux et de Vadenay vers la diminution des intrants.

16% de la surface des AAC du Grand Couraux et 41% de l'AAC de Gueux sont concernés par des mesures agri-environnementales territorialisées.

Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP)

Objectif: Satisfaire les besoins en eau potable d'un point de vue qualitatif et quantitatif

d43 : Réaliser un schéma de sécurisation à l'échelle du SAGE



Le schéma de sécurisation n'a pas encore été réalisé.

d44 : Garantir une distribution pérenne d'eau conforme



En 2014, 2 unités mobiles de traitement étaient encore en place. L'objectif étant que des solutions durables soient mises en place et ces unités mobiles abandonnées.

d45 : Elaborer et tester un document de gestion de crise à l'échelle de chaque structure compétente en eau potable



La structure porteuse du SAGE n'a pas encore rédigé de document type.

d46 : Intégrer les capacités d'alimentation en eau potable en amont des projets d'aménagement



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides



Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides

Enjeu : Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides

Objectif : Atteindre le bon état écologique demandé par la DCE vis-à-vis des conditions hydromorphologiques

d47 : Développer des actions pédagogiques concernant les milieux aquatiques et humides



Le plan de communication n'est pas encore établi. Néanmoins des actions pédagogiques sont menées.

Des classes d'eau à destination des scolaires, au cours desquelles la thématique milieux a été abordée, ont été menées sur le territoire (4 classes primaires de Chassemy et Bazoches-sur-Vesle dans l'Aisne, pas d'information pour la Marne et les Ardennes).

L'Union des syndicats de rivière de l'Aisne et le SIABAVE ont emmené les délégués syndicaux sur le terrain afin de les sensibiliser sur les actions à mener pour atteindre le bon état écologique.

L'Union des syndicats a édité une infolettre promouvant notamment des actions de renaturation de cours d'eau.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a édité la lettre de la réserve des marais du trou de Leu.

d48 : Compléter la cartographie du réseau hydrographique et assurer la protection des petits cours d'eau dans les documents d'urbanisme



Le chevelu hydrographique n'a pas encore été cartographié.

d49 : Cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme

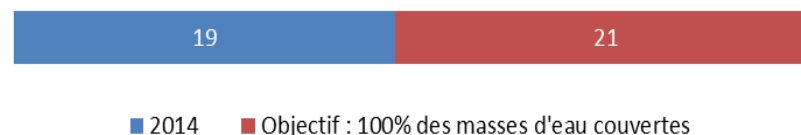


Les espaces de mobilité n'ont pas été cartographiés.

d50 : Favoriser l'émergence de maîtrises d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques



19 masses d'eau étaient couvertes (50% du linéaire à minima) par une structure compétente.



L'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) de l'Aisne a travaillé à la création d'un syndicat à l'échelle du bassin versant de l'Aisne non navigable axonaise. Ce syndicat permettra à terme de couvrir 11 masses d'eau, dont 7 non couvertes actuellement.

d51 : Assurer une gestion écologique des cours d'eau



11 masses d'eau sur 40 bénéficiaient d'un plan de gestion.



Parmi ces plans de gestion bons nombres ne contiennent pas d'actions visant à reconquérir la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides

d52 : Informer et conseiller les riverains sur l'entretien du cours d'eau

Les structures compétentes communiquent sur leurs actions sans toutefois mettre en place d'actions de communication spécifiques.

La structure porteuse du SAGE n'a pas communiqué auprès des riverains des communes non couvertes par une structure compétente en aménagement de rivière.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d53 : Aménager ou effacer les ouvrages ne permettant pas d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs

Le comité d'expert chargé d'identifier les ouvrages à aménager ou effacer n'a pas encore été créé.

A notre connaissance aucun ouvrage n'a été aménagé en 2014.

d54 : Maintenir une ripisylve adaptée

Aucune action de communication n'a été faite auprès des propriétaires riverains sur l'impact des peupliers en bord de berge.

d55 : Adapter les pratiques sylvicoles aux caractéristiques des milieux

Les zones sur lesquelles l'implantation de peuplier est déconseillée n'ont pas encore été cartographiées.

d56 : Protéger les forêts alluviales dans les documents d'urbanisme

Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d57 : Concilier l'extraction de granulats et la protection des milieux remarquables

La compatibilité avec les des Schémas Départementaux des Carrières (SDC) n'a pas été analysée en 2014.

d58 : Elaborer un plan de réaménagement des carrières

Ce plan n'a pas encore été réalisé.

d59 : Diminuer les volumes de matériaux alluvionnaires utilisés

Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition en 2014.

d60: Recenser les plans d'eau existants d'eau et encadrer leur gestion

De nombreux plans d'eau ont été inventoriés dans le cadre de l'étude zones humides menée par le SIABAVE.

Aucun plan de gestion n'a été élaboré par la structure porteuse du SAGE.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

Objectif : Protéger les espèces patrimoniales

d61: Préserver et restaurer les habitats des espèces menacées protégées ☹️

Aucune action visant à préserver ou restaurer les habitats des espèces menacées protégées n'a été menée.

d62 : Restaurer et entretenir des frayères 😐



La fédération de pêche de l'Aisne a restauré une frayère de 350 m² sur la Vesle, à Courcelles-sur-Vesle (02).

L'Entente Oise Aisne a pratiquement terminé la restauration d'une frayère d'1 ha sur l'Aisne, à Maizy (02).

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d63 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes 😐

L'Entente Oise Aisne a organisé en 2013 deux journées de formation sur le territoire du SAGE destinées aux élus et dédiées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ces deux journées ont rassemblé 33 personnes.

L'Entente Oise Aisne sur l'Aisne et le SIABAVE sur la Vesle mènent des actions de lutte contre la renouée du japon.

Objectif : Préserver les zones humides

d64 : Assurer la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme 😐

Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d65 : Identifier les zones humides prioritaires et le dispositif de protection adapté à chaque zone humide ☹️

Les zones humides prioritaires n'ont pas été identifiées.

d66 : Préserver, entretenir et restaurer les zones humides ☹️

10 sites humides étaient gérés par les conservatoires d'espaces naturels sur le territoire du SAGE en 2014 (8 dans la Marne et 2 dans l'Aisne).

Le groupe de travail « Zones humides » n'a pas commencé à travailler sur une charte de gestion des zones humides.

La structure porteuse du SAGE n'a pas mené d'actions de sensibilisation sur la préservation des zones humides.

d67 : Protéger les zones humides sur le long terme via leur acquisition par des structures publiques ☹️

Aucune collectivité n'a fait l'acquisition de zones humides en 2014.

Inondations et ruissellement



Inondations et ruissellement

Enjeu : Inondations et ruissellement

Objectif : Réduire le risque inondations et coulées de boues

d68 : Recenser les voies d'écoulement préférentielles



Les voies d'écoulement préférentielles n'ont pas été recensées.

d69 : Privilégier les techniques et systèmes culturaux limitant le ruissellement et les coulées de boues



Le CIVC et la Chambre d'agriculture de la Marne promeuvent l'enherbement des vignes qui permet de limiter le ruissellement. Aucune action envers le monde agricole n'a été menée.

d70 : Aménager les versants pour limiter l'impact du ruissellement



Aucun schéma général ou étude parcellaire n'a été finalisé en 2014.

2 ASA ont réalisé des travaux d'hydraulique du vignoble.

La cellule érosion de la Chambre d'agriculture de la Marne a diffusé 2 lettres érosion vignoble et a organisé une journée technique érosion vignoble.

d71 : Réaliser un zonage d'assainissement pluvial dans les communes



D'après les informations en notre possession, 2 communes ont approuvés leur zonage pluvial en 2014 (Montigny-sur-Vesle et Ville-en-Tardenois).



■ Avant 2014 ■ 2014 ■ Objectif : 100% des communes dotées d'un zonage pluvial

d72 : Limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales urbaines



En 2014, cinq dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis de la CLE devaient être compatibles avec la disposition 72. Ils étaient tous compatibles.

d73 : Réserver des espaces pour la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d74 : Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation



Aucun champ d'expansion de crues n'a été cartographié en 2014.

Inondations et ruissellement

d75 : Etudier l'impact cumulatif des carrières sur le risque d'inondations



Cette étude n'a pas été lancée.

d76 : Mettre en place une gestion concertée des ouvrages



Cette étude n'a pas été lancée.

d77 : Cartographier l'aléa inondation



Cette étude n'a pas été lancée.

d78 : Améliorer l'information des élus et de la population face au risque inondation



Le document visant à informer les élus de leurs responsabilités et de la marche à suivre en cas d'inondation n'a pas encore été réalisé.

A notre connaissance il n'y a pas eu de repère de crues de posés en 2014. Au cours des années précédentes, des repères ont été posés sur les communes de Pont-Arcy et de Vailly-sur-Aisne avec le concours de l'Entente Oise-Aisne.



Gouvernance



Gouvernance

Enjeu : Gouvernance

Objectif général : Partager une vision globale pour la gestion de l'eau

d79 : Mutualiser les moyens pour une meilleure gestion des installations d'épuration et d'alimentation en eau potable



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d80 : Améliorer et partager les compétences des agents territoriaux dans le domaine de l'eau et des milieux associés



Deux demi-journées de formation sur la facture d'eau et la gestion patrimoniale ont été organisées sur le territoire du contrat « Aisne et Vesle axonaise ». Elles ont rassemblé 36 personnes.

d81 : Créer et faire vivre une structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE



Cette structure n'est toujours pas créée.

d82 : Associer la CLE à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme



La cellule d'animation du SAGE est associée à l'élaboration du SCoT du canton d'Oulchy-le-château depuis 2013.

Depuis 2014, dans le cadre du porter à connaissance, la DDT de la Marne transmet une note sur le SAGE aux communes lançant l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. Toutefois, aucune commune n'a pris contact avec la cellule d'animation pour la prise en compte du SAGE dans son PLU.

d83 : Faire évoluer le SAGE en fonction des évolutions réglementaires et des nouvelles connaissances acquises



La première année de mise en œuvre du SAGE n'a pas nécessité de modifications.

Annexe 1 : Plaquette de ReimsMetropole sur les économies d'eau

L'EAU DU ROBINET, C'EST **ÉCONOMIQUE** !
ET MOI, COMMENT JE PEUX **FAIRE DES ÉCONOMIES** ?

CONSUMMATION D'EAU: MAÎTRISER SON BUDGET À REIMSMETROPOLE

RM
REIMSMETROPOLE

RÉDUIRE MA FACTURE : JE MAÎTRISE !
2 familles = 2 budgets...

FAMILLE "EC'EAU" **FAMILLE "GASPY"**

Je me situe plutôt...

Cuisine :

- Se sert d'un bac pour faire la vaisselle

- Récupère l'eau de nettoyage des légumes pour arroser...

- Fait la vaisselle sous un filet d'eau

- Ne pense pas à récupérer l'eau

ECONOMIQUE
Le prix de l'eau et de l'assainissement sur REIMSMETROPOLE

JE NE GASPILLE PAS MON ARGENT, JE NE GASPILLE PAS L'EAU 06

Annexes

<p>Toilettes :</p> <p>- A une chasse d'eau avec bouton « stop » <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>TOTAL 25€ PAR AN</p>	<p>Toilettes :</p> <p>- A une chasse d'eau normale et ne réduit pas le volume du réservoir <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>TOTAL 110€ PAR AN</p>
<p>En général :</p> <p>- A installé des mousseurs et réducteurs de débit sur les robinets et la douche <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>- Surveille sa consommation, détecte et répare les fuites <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>En général :</p> <p>- Ne touche surtout pas aux robinets, "chacun son métier !" <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>- N'a pas vu la chasse d'eau qui fuit, et n'a pas le temps de la réparer <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
BUDGET ANNUEL : ENVIRON 350€	BUDGET ANNUEL : ENVIRON 1 800€

Je me reconnais un peu, je peux faire des économies... ?

→ **JE PASSE AU BLEU !...**

J'applique et je fais appliquer dans le foyer de nouvelles pratiques économes.

Je surveille mes consommations et mes factures d'eau.

Je constate la différence sur ma facture d'eau = JE FAIS DES ÉCONOMIES !

Informations

Pour en savoir plus rendez vous sur le site de l'eau : → <http://eau.reimsmetropole.fr/>

De même, ces pratiques économes peuvent être des bons gestes pour respecter l'eau et l'environnement au quotidien (Voir la plaquette sur "les bons gestes du quotidien pour respecter de l'environnement" Fiche technique n°30)



ÉCOLOGIQUE

L'eau de REIMSMETROPOLE est écologique :
0 déchet, un produit local sans transport, sans emballage, disponible 24h/24...

RARE

L'eau recouvre 72% de la surface de la terre, mais moins d'1% de cette eau est douce - facilement disponible.

- 1 milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable
- 2,6 milliards ne disposent pas d'assainissement de base
- 1/3 de la population mondiale est confrontée à des pénuries d'eau
- Un habitant en zone rurale d'Afrique consomme en moyenne 10 à 20 litres d'eau par jour



1 litre gaspillé chaque jour : c'est 1 euro perdu sur l'année

- Laisser couler l'eau 1 min : c'est **12 litres perdus**
- Un robinet qui goutte : c'est 100 litres perdus par jour, soit **environ 100€ sur l'année**
- Un fin filet d'eau : c'est 500 à 1 000€ **gaspillés** sur l'année
- Une chasse d'eau qui fuit : **c'est environ 1000€ en plus sur ma facture** sur l'année

👉 Dans ma cuisine

• Près de 20% de ma consommation est utilisée dans la cuisine

En pratique :

- ✓ Je fais tourner mon lave-vaisselle, **uniquement lorsqu'il est plein**, et j'évite de rincer la vaisselle avant de la mettre dans l'appareil.
- ✓ Pour ma vaisselle à la main, je me sers d'un bac ou d'une bassine (je passe un essui-tout pour dégraisser et optimiser le lavage). De 60 litres pour laver la vaisselle sous un filet d'eau, je passe à 10 litres par vaisselle faite avec 2 bacs !
- ✓ Dans mon évier je laisse une petite bassine pour récupérer l'eau de nettoyage des légumes, avec laquelle j'arrose mes plantes.
- ✓ Je divise par 2 ma consommation d'eau en équipant mon robinet d'un **mousseur-aérateur**. Il se visse simplement entre le robinet et son embout.



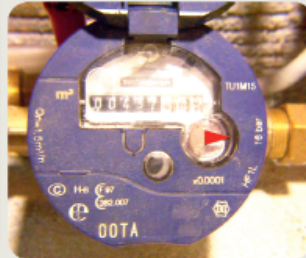
De 30 à 50 % d'économie !

JE REPÈRE ET JE RÉPARE MES FUITES

Astuce pour détecter une fuite

- Je regarde mon compteur, si la petite aiguille tourne alors qu'aucune utilisation d'eau n'est en cours : j'ai une fuite.

Repère : 1 tour d'aiguille = 1 litre. Le mouvement de l'aiguille peut donc prendre quelques minutes avant d'être perceptible.



Les fuites impactant le plus lourdement ma facture d'eau :

- Pour déceler une fuite sur chasse d'eau : je mets du papier toilette sur le rebord de la cuvette, si le papier est mouillé : il y a une fuite, un joint à changer dans le réservoir.
- Je vérifie mon ballon d'eau chaude et générer un écoulement direct vers le réseau d'eaux usées, non visible, mais lourd de conséquence pour ma facture.
- Si je pars de chez moi plusieurs jours, je coupe l'eau, cela peut éviter une fuite ou un dégât des eaux en mon absence.
- Je surveille ma consommation et je suis vigilant !



👉 Dans ma salle de bain

• Plus de 50% de ma consommation est utilisée dans la salle de bain



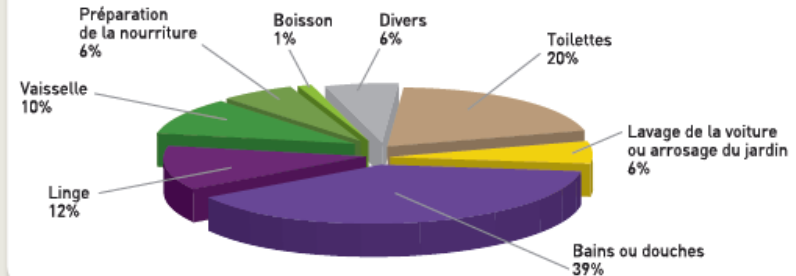
Concrètement :

- ✓ Je fais tourner ma machine à laver quand elle est **pleine** ou j'utilise la fonction **demi-charge**.
- ✓ **Bain ou douche** : une seule règle ! Je me mouille, je me savonne, je me rince (20 à 30 litres d'eau suffisent). Une baignoire pleine ou une douche prolongée génèrent de grosses consommations : 150 litres, voir plus...
- ✓ Encore plus économique et sans m'en rendre compte, je divise par 2 ma consommation en équipant mon **pommeau de douche et mes robinets d'un joint réducteur de débit***
- ✓ Pour l'hygiène dentaire, je ne mouille pas ma brosse à dents et j'utilise un verre d'eau pour me rincer la bouche quand j'ai fini. Le robinet ouvert pendant mon brossage des dents, c'est globalement 20 litres de perdus à chaque brossage !
- ✓ Je prends un seau pour récupérer l'eau froide jusqu'à trouver la bonne température : l'eau récupérée peut servir à arroser les plantes ou remplacer la chasse d'eau.

[*] en vente en magasins de bricolage ou certaines grandes surfaces.

GAGNEZ PLUS DE 50%

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU DANS UN FOYER



👉 Dans mes toilettes

• Mes usages sanitaires concernent 20% de ma consommation d'eau

- ✓ Avec 2 bouteilles d'eau pleines dans le réservoir, je réduis d'**1/4** ma consommation.
- ✓ Avec une chasse d'eau à **double débit** (3 ou 6 litres) qui permet de dépenser la juste quantité d'eau, je réduis au moins d'**1/2** ma consommation.

De 25 à 50 % d'économie !

D'AUTRES ÉCONOMIES DANS MA MAISON OU À L'EXTÉRIEUR

→ L'isolation de mon chauffe eau et de mes tuyaux permet de limiter les pertes calorifiques, et l'eau chaude arrive ainsi plus vite au point de consommation...

→ L'étiquette énergie de mes appareils électroménagers me donne aussi une indication précieuse pour faire des économies :

A pour le plus économe. G pour le plus gourmand mais attention ce n'est pas forcément représentatif de la consommation d'eau.

Pour laver ma voiture :

Une station de lavage nécessite 60 litres et l'installation professionnelle évite de polluer votre environnement (récupération des hydrocarbures et autres polluants accumulés sur la carrosserie).

Avec un tuyau d'arrosage cela nécessite 200 litres.



👉 Dans mon jardin

• Ma consommation d'eau pour l'arrosage est de 6%

Conseils :

- ✓ Un récupérateur d'eau de pluie permet de stocker l'eau du ciel qui servira pour arroser mes plantes, nettoyer ma terrasse...
- ✓ Ma pelouse préfère être arrosée le soir lorsque l'évaporation est minimale, elle profite ainsi pleinement de l'eau. Elle ne doit pas être arrosée excessivement en été, même jaunée, elle reverdira en automne et en ressortira fortifiée.
- ✓ Une terre bêchée-aérée équivaut à deux arrosages.

RÉDUIRE À 0€

PENSEZ AU RECYCLAGE POUR ARROSER

- Avec l'eau de lavage des légumes,
- La glace fondue du congélateur,
- L'eau de cuisson (légumes, riz...) [*]
- Renouvellement de l'eau de l'aquarium...

[*] Bon à savoir : On peut se servir de l'eau chaude de cuisson des pommes de terre comme désherbant naturel.

Annexe 2 : pages du site internet de l'eau de ReimsMetropole consacrées aux économies d'eau

Site internet de l'eau

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE REIMS





Rechercher sur notre site

Rien ne se perd,
L'eau à la maison
L'eau du ciel
La Vesle
Step by step

[Le site junior](#) > [Cycles de l'eau](#) > [L'eau à la maison](#)

L'eau à la maison

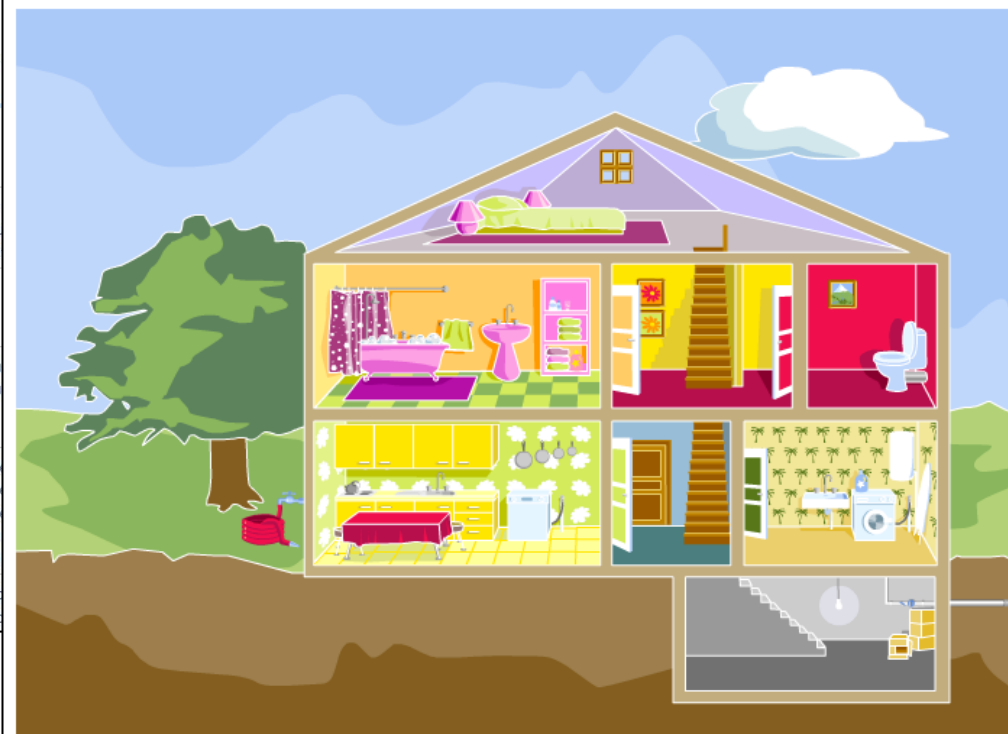
Comment faire des économies d'eau ?

Estimez votre consommation annuelle suivant quelques critères (formulaires estimation de la catégorie de consommateur / statistiques nationales).

Combien de personnes habitent chez vous ? <i>(40 l / j / personne : usages domestique boisson, cuisine et toilette hors bain et douche) x 365</i>	<input type="checkbox"/>	
Combien de fois par jour, votre famille utilise la chasse d'eau ? <i>(12 l / usage ; 5 l si volume variable ou système « stop ») x 365</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> WC <input type="radio"/> Volu <input type="radio"/> Sys
Combien de fois par semaine, votre famille utilise la baignoire ? <i>(150 l / usage) x 52</i>	<input type="checkbox"/>	
Combien de fois par semaine, votre famille utilise la douche ? <i>(100 l / usage pour une douche en continue pendant 5min : 20 / usage pour une douche avec arrêt de l'eau) x 52</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> Dou <input type="radio"/> Dou
Combien de fois par semaine, votre famille lave la vaisselle ? <i>(13 l / usage pour un lave-vaisselle classe A, 25 / usage pour un lave-vaisselle classe B, 40 / usage pour un lave-vaisselle classe C, 60 l / vaisselle sous un filet d'eau, 10 l / vaisselle dans deux bacs) x 52</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> Lav <input type="radio"/> Lav <input type="radio"/> Lav <input type="radio"/> à la <input type="radio"/> à la
Combien de fois par semaine, votre famille utilise la machine à laver le linge ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> Mac <input type="radio"/> Mac

Détecter les fuites

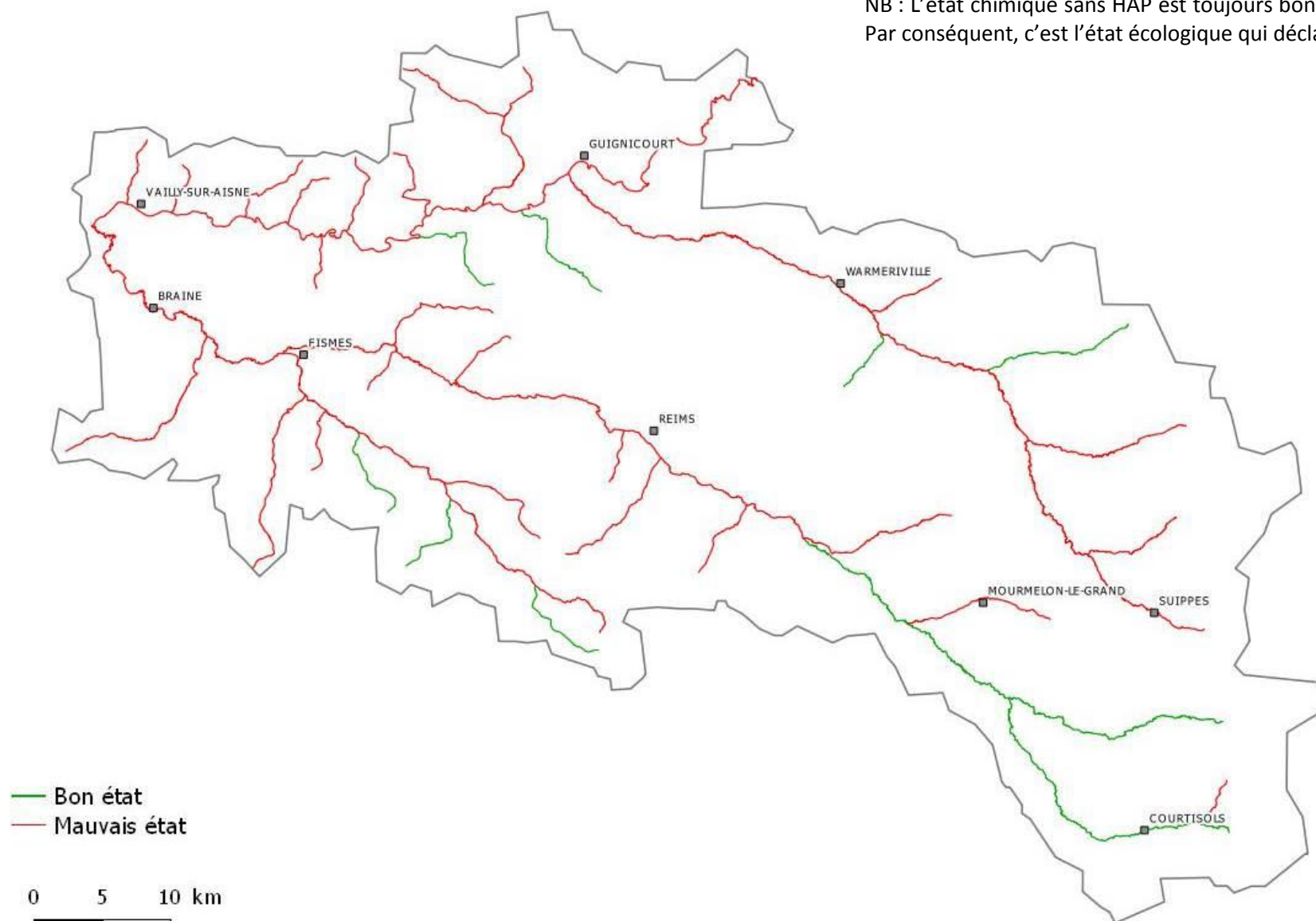
Comment détecter une fuite, que faire selon son emplacement : cliquer sur les pièces de la maison pour « chasser les fuites ».



Un robinet qui goutte correspond à 100 l/j
 Un filet d'eau = 500 à 1000 l/j
 Une chasse d'eau qui fuit = 1000 l/j

Annexe 3 : Etat global des masses d'eau du SAGE Aisne Vesle Suipe sans HAP (données 2012)

NB : L'état chimique sans HAP est toujours bon sur le territoire du SAGE.
Par conséquent, c'est l'état écologique qui décline les masses d'eau



* Données 2012 utilisées pour l'état des lieux du SDAGE Seine Normandie 2016-2020

GIE "La Croix des Craies"

en quelques chiffres

1 600 ha

11 agriculteurs

8 pulvérisateurs

Surface terrain : 3 500 m²

Réflexion du projet : **printemps 2005**

Début des travaux : **été 2006**

Construction terminée : **printemps 2008**

Coût des travaux : **150 000 € HT**

Aide à l'investissement : **70 %**

Les organismes financeurs



Les organismes partenaires



> Contacts

GIE "La Croix des Craies"

Eric Bouchez - Tél. 03 24 72 91 17

Chambre d'Agriculture des Ardennes

Sébastien Paubon - Tél. 03 24 33 71 23

Conception et Impression ANOBIUS S.A.

GIE "La Croix des Craies"

L'aire de remplissage collective d'Avaux

Soucieux de la qualité de l'eau et de leur environnement, les agriculteurs du GIE "La Croix des Craies" ont souhaité mettre en place un dispositif permettant à la fois le remplissage et le rinçage des pulvérisateurs intégrant la gestion des effluents phytosanitaires.



Annexe 5 : Collectivités signataires des chartes régionales d'entretien des espaces publics en 2014

